

## >> Environnement

Pour permettre aux exploitants agricoles de valoriser les effluents organiques et les ressources naturelles produits sur leur exploitation, pour une meilleure prise en compte de l'environnement, d'une part par la diminution de l'utilisation des fertilisants, d'autre part par la production d'énergies renouvelables, le Département a mis en place une **AIDE À LA VALORISATION DE LA BIOMASSE ISSUE DE L'EXPLOITATION**. Cette valorisation de la biomasse favorise la réduction des coûts et améliore la compétitivité des exploitations.

**L'AIDE POUR UNE MEILLEURE PRISE EN COMPTE DE L'ENVIRONNEMENT** a pour objectif d'accompagner les équipements en matériel permettant une approche plus respectueuse de l'environnement dans les productions végétales, notamment pour le matériel de substitution aux produits phytopharmaceutiques et aux engrais chimiques.

Cette aide s'applique en fonction du zonage du plan végétal environnement mis en place par l'Etat.

## >> Emploi et solidarité

Dans ce domaine, le Conseil général a décidé de poursuivre les aides qui avaient été mises en place auparavant, et qui répondaient aux attentes :

- **AIDE À LA CRÉATION DE GROUPEMENTS D'EMPLOYEURS ET AU REMPLACEMENT AGRICOLE POUR DES FORMATIONS OU L'EXERCICE DE MANDATS PROFESSIONNELS**

- financement du **DÉPLACEMENT DES PERSONNES EN RECHERCHE D'EMPLOI ET DES BÉNÉFICIAIRES DU RSA** pour la cueillette de pommes

- **SOUTIEN AUX AGRICULTEURS EN DIFFICULTÉ** via des associations d'accompagnement.

Dans le cadre de ce programme, le Département accompagne également les organismes professionnels sur les mêmes enjeux (installation, maintien de l'élevage, valeur ajoutée, environnement, emploi et solidarité) en soutenant les différentes actions mises en oeuvre.

Pour exemple sur 2010 et 2011, le Département a soutenu :

- le Répertoire Départ Installation, les actions de sensibilisation des cédants à la transmission et la réalisation de diagnostic de transmission ;
- une étude sur le développement des circuits courts alimentaires dans l'objectif de maintenir l'activité agricole et de proposer localement une alimentation de qualité ;
- les actions menées en faveur de la maîtrise de l'énergie et le développement des énergies renouvelables dans les exploitations ;
- l'accompagnement de la gestion des déchets agricoles ;
- la meilleure prise en compte de l'environnement dans les pratiques agricoles et l'expérimentation de méthodes alternatives. Expérimentation interrégionale : la mise en place d'un cahier des charges "Système grandes cultures économes en produits phytosanitaires" ;
- le plan de lutte ou de protection contre les maladies animales, en lien avec le laboratoire départemental de la Sarthe.

Par ailleurs, depuis de nombreuses années, le Département soutient les produits agricoles de qualité au travers d'actions et d'investissements réalisés dans les collèges pour améliorer les repas servis au quotidien aux collégiens. Des opérations sont actuellement menées pour développer l'approvisionnement des restaurants scolaires en produits locaux.

# Agriculture

## LES AIDES DU CONSEIL GÉNÉRAL 2010 - 2013

### INSTALLATION

Professionnalisation  
Accompagnement  
Projet d'installation  
Renouvellement des exploitations

### ELEVAGE

Sécurité dans les exploitations  
Traçabilité  
Compétitivité  
Maintien de l'élevage

### EMPLOI & SOLIDARITÉ

Accompagnement des agriculteurs en difficultés  
Amélioration des conditions de vie  
Remplacement  
Groupement d'employeurs

### ENVIRONNEMENT

Valorisation des ressources naturelles  
Production d'énergies renouvelables  
Valorisation des effluents organiques  
Meilleure prise en compte de l'environnement  
Plus value

### VALEUR AJOUTÉE

Diversité des productions  
Plus value  
Maintien de l'activité agricole  
Qualité  
Compétitivité



L'agriculture est un secteur qui connaît actuellement beaucoup de mutations. Elle doit répondre à de nouveaux défis qui se présentent à elle : des défis alimentaires, énergétiques et environnementaux, etc. Selon l'échelle territoriale, ces priorités diffèrent. Au niveau mondial, l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) s'intéresse en premier lieu au défi alimentaire. Au niveau européen, la production agricole est orientée par la Politique Agricole Commune qui est en phase de profonds changements. Dans un même temps, la France vise à répondre à l'enjeu environnemental au travers du Grenelle de l'environnement.

Aujourd'hui, l'agriculture est présente sur près des 2/3 du territoire sarthois. Elle alimente une véritable dynamique territoriale avec l'implantation d'industries agroalimentaires de taille conséquente (Socopa, Yoplait, Bahier, Bordeau Chesnel). Ainsi, elle génère de façon directe ou indirecte approximativement 10% de l'emploi départemental.

A l'échelle du Département, le Conseil général n'a pas de compétences obligatoires concernant l'agriculture. Mais les élus, pleinement conscients de l'importance de l'agriculture pour notre territoire et de ses spécificités locales, se sont saisis de cette compétence dès la 1ère loi de décentralisation de 1982.

Secteur stratégique pour l'approvisionnement alimentaire, l'économie, l'emploi, l'aménagement du paysage et du tissu rural, l'agriculture est confrontée à un enjeu de taille : maintenir sur le territoire en lien avec la société, des hommes et des femmes qui ont envie d'exercer un métier en prise directe avec la nature et le vivant.

Le Conseil général de la Sarthe a donc décidé en 2010 de reconduire son soutien à l'agriculture, enjeu fort dans notre département, en l'adaptant aux évolutions auxquelles elle doit faire face.

Cinq enjeux majeurs ont été identifiés pour la Sarthe et repris dans le programme départemental agricole :

- l'installation des jeunes agriculteurs ;
- le maintien de l'élevage ;
- l'agriculture de qualité et le maintien de la valeur ajoutée au niveau local ;
- l'environnement ;
- l'emploi et la solidarité

**Jean-Marie GEVEAUX**  
Président du Conseil général de la Sarthe

*Cette brochure vous présente les différentes mesures d'accompagnement de l'agriculture départementale décidées par les élus. Leurs modalités sont consultables sur le site du Conseil général [www.cg72.fr](http://www.cg72.fr)*

## >> Installation

**Avant l'installation, le Conseil général peut intervenir lors de différentes étapes :**

- **PARCOURS PERSONNALISÉ DE PROFESSIONNALISATION** : lors de l'élaboration de leur projet professionnel, les jeunes sont reçus et accompagnés par des professionnels de la Chambre d'agriculture afin de faire le point sur le projet du jeune et identifier notamment les besoins de formations. Cet accompagnement de la Chambre est cofinancé par le Conseil général, par le biais d'une convention de partenariat.
- Une fois les besoins de formation identifiés, le Conseil général poursuit son accompagnement du jeune en finançant **LE STAGE PRÉPARATOIRE À L'INSTALLATION (SPI)** qui a pour objectif d'aider le Jeune à préparer son installation. Il s'adresse aux candidats à l'installation en agriculture et le montant d'aide est de **200 €**.

**Une fois l'installation réalisée, le Conseil général est encore présent auprès des JA.**

## >> Accompagnement de projets

Pour soutenir les enjeux identifiés par les élus, le programme départemental agricole s'est doté de différentes aides aux investissements en faveur des exploitations et des CUMA. De manière générale, la quasi totalité des aides d'investissements (présentées ci-après) sont aidées à hauteur de **20%**, avec une majoration de **5%** pour les **JA**, avec différents plafonds d'aide. Elles peuvent s'accompagner dans certains cas d'aides provenant de **fonds européens**.

## >> Maintien de l'élevage

- **L'AIDE À LA FABRIQUE D'ALIMENT A LA FERME** consiste à financer les investissements permettant la transformation des céréales et protéagineux produits sur l'exploitation, pour les animaux de l'exploitation.
- Dans le cadre de l'élevage bovin, une **AIDE À L'AMÉLIORATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL ET DE LA SÉCURITÉ DANS LES EXPLOITATIONS AGRICOLES** a été mise en place. Elle permet de financer les équipements mobiles de contention au champ. Elle s'adresse uniquement au CUMA.

## >> Valeur ajoutée

- **L'AIDE À LA TRANSFORMATION A LA FERME** vise les investissements relatifs à la création d'ateliers de transformation, de conditionnement, de stérilisation et de stockage en chambre froide des produits de la ferme.
- Afin de soutenir le passage de productions agricoles conventionnelles vers des productions agricoles labellisées et les investissements des exploitants en agriculture biologique le Département accompagne les **INVESTISSEMENTS SPÉCIFIQUES AUX PRODUCTIONS DE QUALITÉ**
- **L'AIDE À LA DIVERSIFICATION VERS DES ACTIVITÉS NON AGRICOLES EN VITICULTURE** vise à accompagner les exploitations agricoles dans la réalisation de projets de diversification concernant la vente directe (commercialisation) des produits vitivinicoles.

- Afin de conforter le jeune agriculteur dans la réalisation de son projet, le Département finance la réalisation d'un **ACCOMPAGNEMENT DES JEUNES AGRICULTEURS** les premières années d'installation. Cet accompagnement est réalisé par la Chambre d'agriculture. Il concerne les projets nécessitant un accompagnement (décidé en CDOA). Le montant maximum de la subvention est de **440 €** par an sur trois ans.
- En matière d'équipement, le CG **AIDE LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENTS** lors de la première année d'installation. Les investissements éligibles sont ceux bénéficiant d'un prêt à taux bonifiés, comme par exemple :
  - la reprise globale d'une exploitation agricole
  - l'acquisition de bâtiment ou de matériel ;
  - l'acquisition de parts sociales ou de CUMA

L'aide du conseil général s'élève à **1 000 €** et s'adresse aux Jeunes agriculteurs ayant reçu la DJA État.